

Mécanisme d'Inclusion Carbone

Fuites carbone : les solutions et leurs
obstacles





I. Compétitivité et fuite de carbone



I. Fuite de carbone - Principe

Pas de taxe = couts
faibles



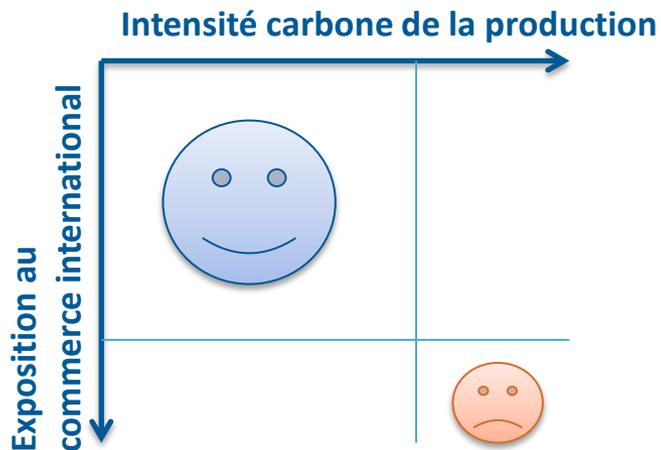
Taxe carbone =
couts de production
élevées



Délocalisation

I. Fuite de carbone - Vulnérabilité

Impact limité à certains secteurs.



Certains sous secteurs sont également très impactés (production d'engrais)

UK : (pour €20/t CO₂ et +€10/MWh)

Acier et Ciment

1,1% du PIB / 0,5% des emplois / 14% des GES

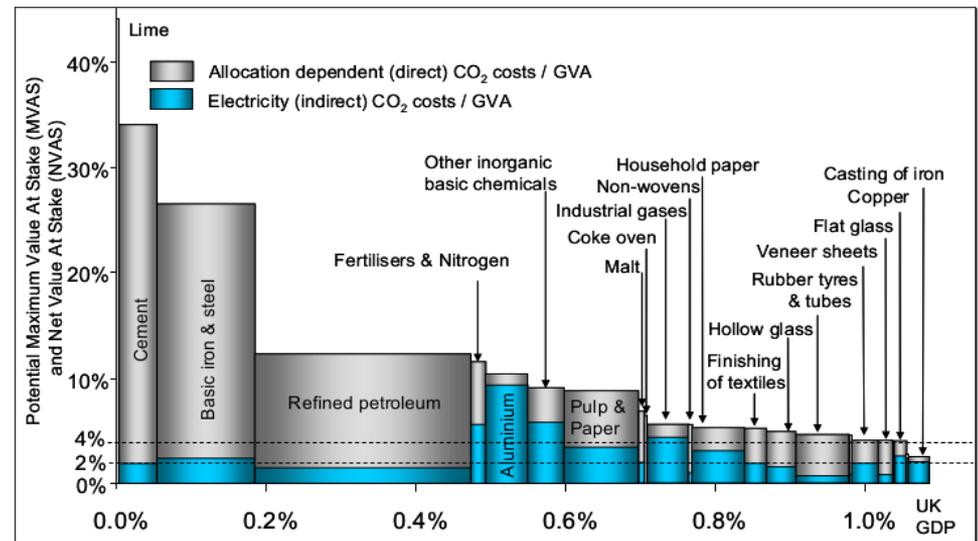


Figure 1 CO₂ cost screen: Subsectors potentially exposed under unilateral CO₂ pricing

Hourcade, J.-C., D. Demailly, K. Neuhoff et M. Sato (2007), « Differentiation and Dynamics of EU ETS Industrial Competitiveness Impacts », *Climate Strategies*.

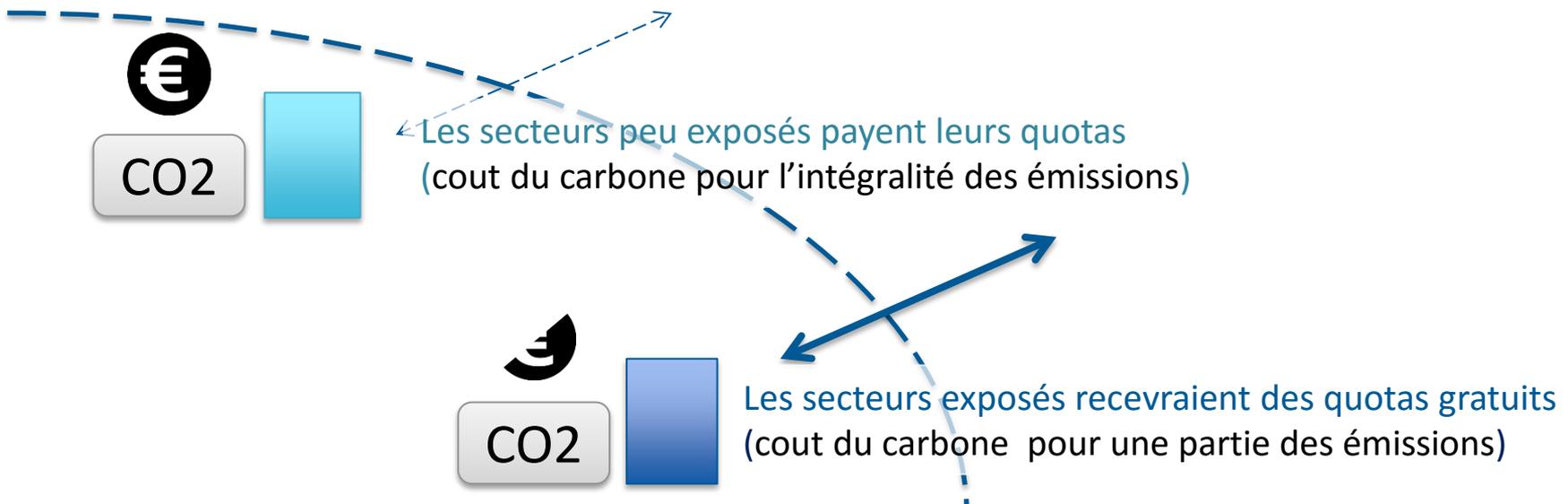
II. Solutions envisagées



II. Solutions - quotas gratuits

Distribution de quotas gratuits pour certains secteurs :

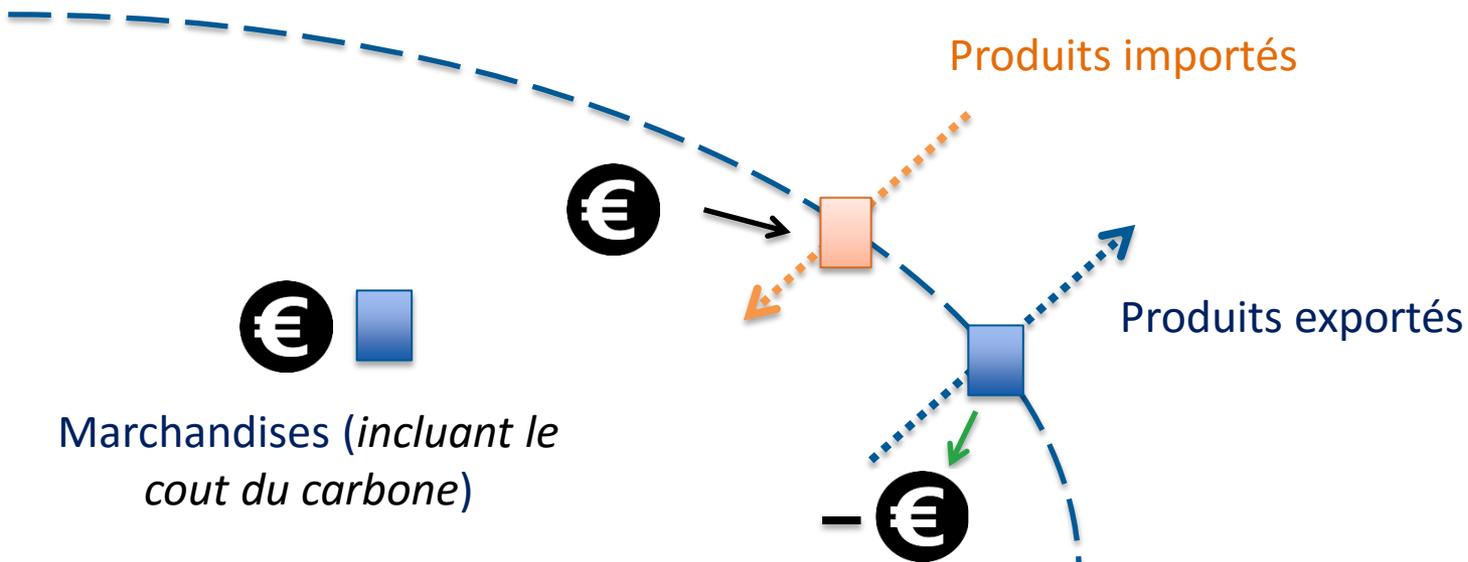
- La quantité de quotas gratuits distribués permet de doser l'effort demandé aux secteurs exposés → (distribuer des quotas gratuits pour 100% des émissions actuelles revient à un surcout uniquement en cas d'augmentation des émissions)
- Signifie une perte d'efficacité du mécanisme (15% pour ciment et acier au UK)



II. Solutions – taxe à la frontière

Ajustement à la frontière des taxes sur le carbone :

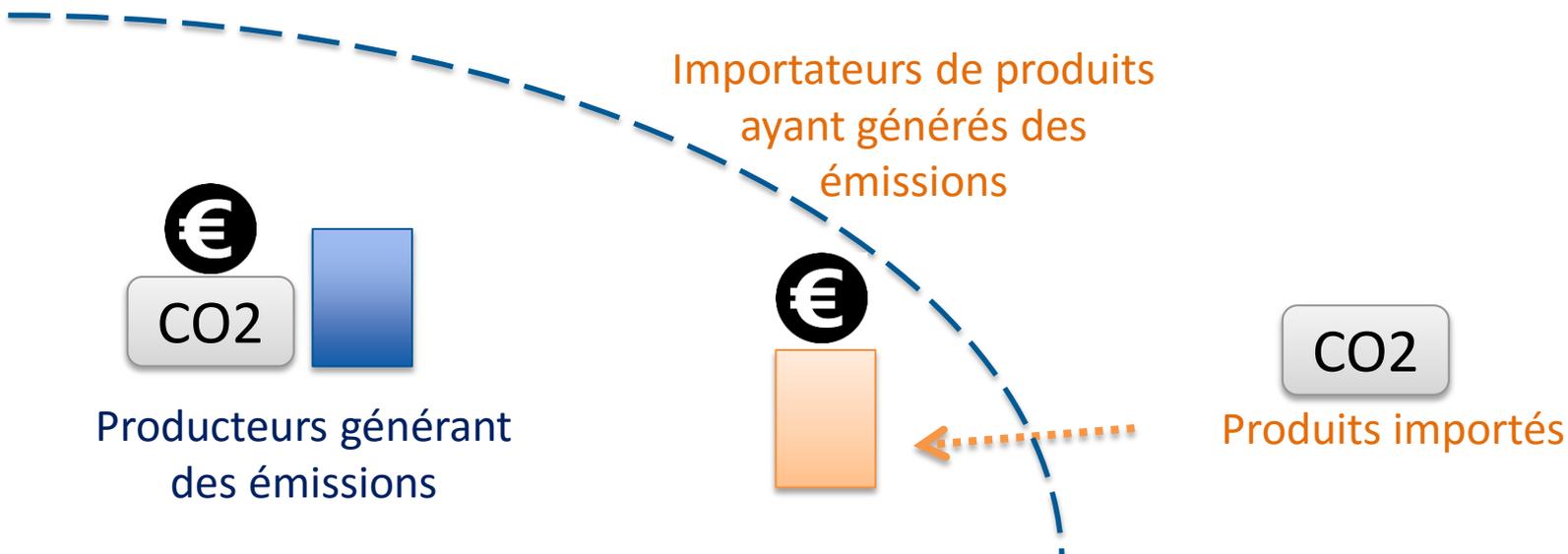
- Consiste à taxer les produits importés à la frontière
- Mise en œuvre complexe
- Risque de représailles commerciales



II. Solutions – inclusion des importateurs dans le système de quotas

Ajustement à la frontière des taxes sur le carbone :

- Les importateurs pourraient acheter des quotas aux mêmes conditions que les producteurs.
- Risque de représailles commerciales



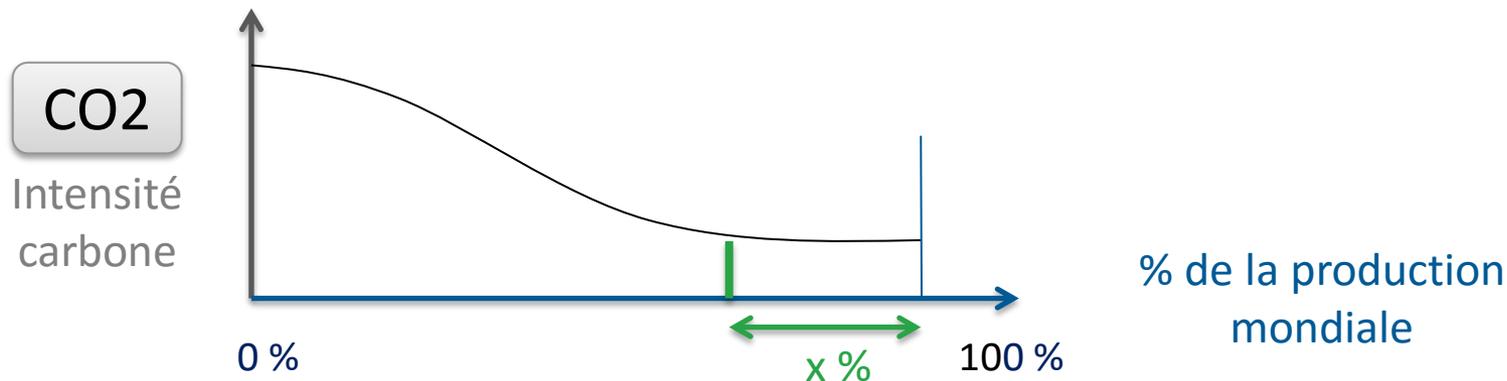
III. Principaux obstacles



III. Obstacles – Montant de l'ajustement

Comment évaluer la teneur carbone d'un produit importé ?

- Faire comme s'il a été fabriqué selon « la méthode la plus courante »
- Faire comme s'il a été fabriqué selon « la meilleur technologie disponible »



Autres points :

- *Il faut laisser à l'importateur la possibilité de démontrer si la teneur en carbone de sa marchandise est plus faible que pour « la meilleur technologie disponible ».*
- *L'acquisition de quotas gratuits ou de quotas avec des tarifs différents par certaines industries doit être prise en compte lors de l'acquisition de quotas par des importateurs.*

III. Obstacles – Règles de l'OMC

GATT (**General Agreement on Tariffs and Trade** - Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) → accord signé 1948 par 23 pays

- Objectif : fixer un ensemble de normes commerciales et de concessions douanières.

OMC (**Organisation Mondiale du Commerce**) → créée en 1995

- lieu de négociation
- ensemble de règles et d'accords signés par ses états membres
- structure permettant de résoudre des conflits sur une base juridique

Respecter les règles de l'OMC permet d'éviter des recours juridiques et donne de la légitimité aux mesures d'ajustement aux frontières.

* Site de l'OMC : https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/tif_f.htm

III. Obstacles – Règles de l'OMC

Ajustements fiscaux

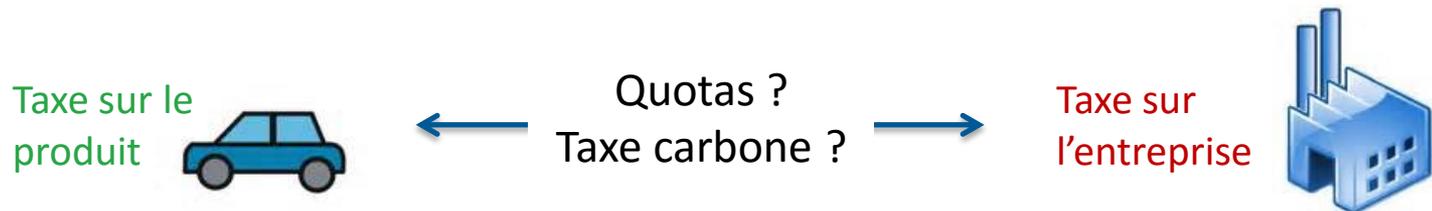
Règles applicables aux ajustements fiscaux à la frontière :

- Ces règles prévues dans le GATT permettent d'égaliser les conditions de concurrence entre les industries nationales et les concurrents étrangers.

- Déjà utilisé :



- Fonctionne en principe pour les taxes **indirectes** mais pas pour les taxes **directes**.



III. Obstacles – Règles de l'OMC

Ajustements fiscaux

- L'article II :2) du GATT autorise l'imposition de marchandises incorporées dans le produit importé.

«marchandises qui ont été incorporées dans l'article importé»



CO2



- L'article III :2) du GATT → ajustements autorisés pour des taxes qui « frappent directement ou indirectement les produits nationaux similaires ».

«indirectement»

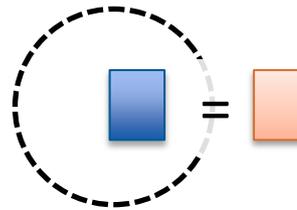


Taxes carbone
Quotas

III. Obstacles – Règles de l'OMC

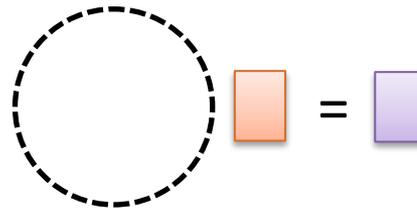
Règles générales

Traitement national :



Les produits **similaires nationaux** et **importés** sont traités équitablement

Clause de la nation la plus favorisée :



Les produits **similaires** de **différents pays** sont traités équitablement

Une question importante est de savoir si les produits peuvent être considérés comme « **non similaires** » si leurs modes de production diffèrent alors que le produit final est identique.

III. Obstacles – Règles de l'OMC

Exceptions

L'article XX prévoit que des mesures qui ne sont pas compatibles avec l'une des dispositions fondamentales du GATT peuvent être justifiées sous certaines conditions.

Les exceptions des paragraphes b et g concernent les mesures se rapportant à:

- **b** « la protection de la santé et de la vie des animaux ou à la préservation des végétaux »
- **g** « la conservation des ressources naturelles épuisables »

Plusieurs politiques ont déjà été reconnues comme relevant d'exceptions prévues à l'article XX :

- réduction de la consommation de **cigarettes**
- protection des **dauphins**
- limitation des risques posés par l'**amiante**
- conservation des stocks de **thons**, de **saumons** et de **harengs**
- conservation du **pétrole** (1*)
- conservation de l'**air pur** (2*)

III. Obstacles – Règles de l'OMC

Exceptions : conditions

Pour justifier les exceptions de l'article XX il faut montrer que ces exceptions sont appliquées de bonne foi :

- ✓ Prouver **l'efficacité de la mesure** pour l'atteinte de l'objectif visé
- ✓ Montrer que ces mesures s'inscrivent dans le cadre de politiques cohérentes → **existence de restrictions au sein de l'UE**
- Montrer que d'autres options moins contraignantes pour le commerce n'ont pas été délibérément écartées → montrer que des efforts conséquents sont poursuivis dans le but d'obtenir un **accord mondial**.
- Assurer une **flexibilité** suffisante pour tenir compte des situations des différents pays.

III. Obstacles – Diplomatie

Risque de réactions protectionnistes et des représailles commerciales :



Ces réactions dépendront

- de la légitimité des mesures mise en place au regard des règles de l'OMC
- de la part d'arbitraire qu'elles contiennent (détermination du contenu carbone)

Conclusion



Conclusion : éléments importants

- Les fuites carbonées sont limitées à des secteurs et sous-secteurs précis (à 20€/tCO₂)

Parades possibles	Avantages	Inconvénients
→ Quotas gratuits	+ simple + pas de risque commercial	- sort du scope les gros émetteurs
→ Taxe aux frontières		- très complexe
→ Inclusion des importateurs		- complexe

- Pour les deux dernières solutions, il convient d'utiliser les exceptions de l'article XX du GATT et pour cela :
 - Poursuivre des efforts conséquents vers un [accord mondial](#).
 - Créer un système légitime et irréprochable en terme d'[égalité de traitement](#)
- Il conviendra également de gérer les conséquences diplomatiques de telles mesures.

Merci de votre attention !

